

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption des prévisions budgétaires 2022 tenue le lundi 10 janvier 2022 à dix-huit heures trente minutes (18H30) légalement convoquée par avis public et tenue au lieu habituel des séances, en présence du maire, Robert Asselin, des conseillers suivants :

Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère no 2
Jacqueline Désindes, conseiller au siège no 3
Timothy Morrison, conseiller au siège no 5
Amanda Hamel, conseillère au siège no 6

Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4 est absent avec motif.

Sont également présentes, madame Isabelle Doyon, directrice générale et greffière-trésorière et madame Lise Houle, adjointe à la directrice générale.

Ouverture de la séance.

Séance à huis clos

2022-001 résolution no 2022-001

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos afin de se conformer aux recommandations gouvernementales concernant la distanciation physique, et ce, jusqu'à nouvel ordre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Désindes,
Appuyé par Germain Boutin et résolu unanimement :

« Que la présente séance du conseil extraordinaire est tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer tout en respectant les consignes de distanciation.

ADOPTÉE

Lecture de l'avis spécial et l'ordre du jour est remise par la directrice générale / greffière-trésorière.

A tous les membres du conseil,

Madame, Monsieur,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Newport est convoquée par les présentes par Monsieur Robert Asselin, maire, pour être tenue à l'Hôtel de Ville à 18 heures 30 le lundi 10 janvier 2022, et qu'il sera pris en considération, les sujets suivants :

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Étude et adoption du Budget 2022.**
- 4) **Adoption du PTI.**
- 5) **Séance close.**

Donné à Newport, ce 6 janvier 2022.
La directrice générale adjointe

Lise Houle
Copie conforme à l'original, ce 6 janvier 2022.

Je, Lise Houle, soussignée, certifie sous mon serment d'office que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de

la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 152 et 153 du Code municipal ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10 janvier 2022.

La directrice générale adjointe
Lise Houle

2022-002 résolution no 2022-002

Proposé par la conseillère Amanda Hamel
Appuyé par le conseiller Germain Boutin

L'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉE

3) Prévisions budgétaires 2022

Monsieur le Maire donne des explications des prévisions budgétaires 2022

2022-003 résolution no 2020-003

Proposé par le conseiller Germain Boutin
Appuyé par la conseillère Anne-Marie Yeates-Dubeau

Que la municipalité de Newport adopte les prévisions budgétaires 2022 celles-ci totalisent des recettes et des dépenses de 1 608 378 \$.

ADOPTÉE

RECETTES	
Taxe foncière	714 991 \$
Transferts	744 409 \$
Service rendu	40 500 \$
Affectation du surplus	108 478 \$
TOTAL DES RECETTES	1 608 378 \$
CHARGES	
Administration générale	231 526 \$
Sécurité publique	350 792 \$
Transports	699 338 \$
Hygiène du Milieu	186 138 \$
Aménagement & Urbanisme	86 297 \$
Loisir & Culture	54 287 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 608 378 \$

4) Adoption du PTI (programme triennal d'immobilisation)

La directrice générale adjointe rappelle le rapport d'audit de conformité portant sur l'adoption du PTI qui informait de la non-conformité.

Un projet de PTI pour 2022 – 2023 – 2024 est présenté.

2022-004 résolution no 2020-004

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter son programme triennal d'immobilisations.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anne-Marie Yeates-Dubeau, appuyé par la conseillère Amanda Hamel

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024, le tout plus amplement décrit au tableau ci-dessous

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022 -2023 - 2024

PROJET	NOM DU PROJET	2022	2023	2024	TOTAL 3 ANNÉES	COMMENTAIRES
1	Aménagement au bâtiment 1452, route 212	37 000,00 \$	38 000,00 \$		75 000,00 \$	Subvention MAMH
2	Réseau routier	206 000,00 \$	371 485,00 \$		577 485,00 \$	Programme TECQ
3	Équipement Loisirs	8 600,00 \$			8 600,00 \$	Subvention CSLE
	TOTAL	251 600,00 \$	409 485,00 \$		661 085,00 \$	

Le plan triennal d'immobilisation (PTI) constitue un ensemble de projets d'investissement que la Municipalité prévoit réaliser et/ou initier au cours des prochaines années.

L'adoption du PTI confirme l'intention du conseil municipal mais ne constitue pas une autorisation de dépenser, un engagement ou même une garantie de réalisation.

Le PTI est sujet à changement et que son adoption ne garantit pas la réalisation des travaux qui y sont énumérés

Certains projets inscrits au PTI sont sous réserve d'approbation d'une subvention, d'un programme gouvernemental, etc.

Chaque projet doit être approuvé par le conseil avant d'être amorcé.

ADOPTÉE

5) Fin de la séance

2022-005 *résolution no 2022-005*

Proposé par la conseillère Anne-Marie Yeates-Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que la séance soit levée. Il est 18 heures 45.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Robert Asselin, maire

Isabelle Doyon, Directrice générale et greffière-trésorière

